

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le lundi, vingt-septième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 17,
MARDI, 7 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité recommande que douze exemplaires du livre intitulé : "The practice of the Parliament of Canada upon bills of divorce," par M. J. A. Gemmill, soient achetés pour l'usage du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 7 février 1893.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital et à exercer ses opérations dans d'autres provinces que celles où il lui est actuellement permis d'opérer.

De John Lineham et autres, de la ville de Calgary et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

De la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building society and Savings funds*; demandant un acte à l'effet d'étendre et définir son pouvoir de posséder et aliéner des immeubles et à d'autres fins.

De la Compagnie de Montréal, pour l'exploitation des mines demandant un acte qui autorise la liquidation de la compagnie.

De John A. Grose et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.